



Association Rencontres et Cultures du Monde Arabe RCMA

Enseignement de la Langue Arabe pour Arabophone & Francophone
Enseignement de la Langue Française pour Arabophone

Bulletin d'inscription - Année scolaire 2021-2022

Prière d'écrire lisiblement. Merci.

Informations : parents

Monsieur Madame

Prénom : _____

Nom : _____

Chez : _____

Rue : _____ Numéro : _____

Tél. privé : _____ Tél professionnel : _____

E-mail : _____

Je soussigné/e, inscrit mon enfant avec son consentement à l'activité organisée par RCMA. Je lui ai rappelé qu'il doit respecter les consignes données par les professeurs ainsi que les règles de prudence habituelles. En cas d'urgence, j'autorise les responsables à prendre toute les mesures nécessaires à la santé de mon enfant, y compris celles préconisées par le médecin consulté. Je me déclare prêt/e à m'acquitter envers RCMA des sommes qu'elle aurait à déboursier pour les soins donnés à mon enfant qui ne serait pas prises en charge par l'assurance maladie et accidents de l'enfant.

Ce texte s'applique à chaque enfant inscrit ci-après.

Date : _____ Signature du-de-la répondant-e légale : _____

A retourner à :

**Association RCMA
Avenue de Thônex, 17
1226 Thônex**

**Tél : 079 408 71 38
E-mail : info@association-rcma.ch**

**Responsable des cours : Samia Hamdan
Tél : 079 408 71 38
E-mail : samia.hamdan@association-rcma.ch**

Informations : élèves

Prénom : _____

Nom : _____ Ecole fréquentée : _____

Date de naissance : _____ Degré : _____

Langue parlée à la maison : _____

Personne à contacter en cas d'urgence : _____ Tél : _____

Prénom : _____

Nom : _____ Ecole fréquentée : _____

Date de naissance : _____ Degré : _____

Langue parlée à la maison : _____

Personne à contacter en cas d'urgence : _____ Tél : _____

Prénom : _____

Nom : _____ Ecole fréquentée : _____

Date de naissance : _____ Degré : _____

Langue parlée à la maison : _____

Personne à contacter en cas d'urgence : _____ Tél : _____

Frais d'écolage :

L'écolage annuel pour un enfant est de CHF 700.-

Une réduction de 10% est accordée au 2^{ème} enfant suivant de la même famille.

À cela s'ajoutent CHF 50.- par enfant pour les frais de matériel scolaire.

Sans ce règlement avant le début des cours, l'accès à ceux-ci sera refusé à votre-vos enfants.